



03041516

FORMULE IV

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

7

TRIBUNAL DE COMMERCE
Déposé au greffe du tribunal de commerce
de
le 02 AVR 2003
N°
RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ "DANIEL SAUVAGE SPRL"

3. Forme juridique (en entier)

▷ SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ RUE DES ECOLES, 3
7950 CHIEVRES

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ MONS n° 145167

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ BE 477.198.428

7. Objet de l'acte

▷ MODIFICATION DU SIEGE SOCIALE

SUITE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31
MARS 2003, LE GERANT DECIDE DU
TRANSFERT DE LA SPRL DANIEL SAUVAGE
A LA CHAUSSEE DE SAINT-GHISLAIN, 294
7950 CHIEVRES

Le texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte ou cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page